

BOURSES SCOLAIRES DÉPARTEMENTALES

Vous pouvez retirer un dossier :

- ou** - au secrétariat de la scolarité,
- ou** - à votre mairie,
- sur le site du Conseil Général (www.eureenligne.fr)

**Le dossier complet devra être adressé au service des bourses du
Conseil Général de l'Eure avant le 30 octobre 2010.**